



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE SAUVETAGE À L'EAU

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE à L'EAU

Procès verbal de la réunion du 31 octobre 2012 à Nantes

Etaient présents :

Christian KARCHER, Alexandre BALZER, Daniel FROUIN, Denis LE BERRE, Daniel PINSON

10H15 ouverture de la séance par Christian KARCHER qui souhaite la bienvenue aux membres présents, introduit la réunion en précisant le rôle de la commission au regard de la Société Centrale Canine, la position que nous devons observer vis-à-vis des clubs de race et des canines régionales. Le Président précise que nous n'avons pas à intervenir dans l'organisation des clubs ou des sections. Dans le cas d'une création ou d'une radiation d'un club, la société canine régionale donc dépend ce dernier doit nous en informer. Un courrier sera envoyé aux fédérations canines afin de recenser l'ensemble des clubs. Sans réponse, la même démarche sera effectuée auprès des canines régionales. Dans le cas d'une section, c'est le club de race qui nous communique les modifications. En revanche, la CUNSE a toute latitude, dans le cadre d'une information sur la discipline, d'informer par tous les moyens à sa disposition, un club ou une section.

Il remercie également les membres de la précédente commission qui sont restés quasiment identiques pendant ces 9 dernières années. Un message sera mis en ligne sur le site de la CUNSE.

Le renouvellement de la commission s'est vu orienté sur des profils qui ressortent d'une recommandation de la SCC. A savoir l'arrivée d'un juge de sauvetage à l'eau et d'un vétérinaire qui lui-même pratique la discipline. Le président rappelle également l'ordre du jour.

Répartition des rôles aux membres de la commission

Nous avons convenu que les licences seraient gérées par Daniel FROUIN, le fichier informatique ainsi que formulaires papiers lui ont été remis, ainsi que les demandes des trois dernières années. Il aura également à sa charge la gestion des juges

Alexandre BALZER se chargera des résultats de concours, le fichier informatique et les résultats de l'année 2012 lui ont été confiés.

Denis LE BERRE administre le secrétariat, la gestion des plongeurs ainsi que le site web.

Daniel PINSON est chargé de la communication extérieure. Il lui est demandé de prendre contact avec les différents clubs de travail à l'eau apparentés à notre discipline afin de leur décrire notre travail et notre organisation.

Championnat de France

Le championnat a été organisé par ATNLA le 13 mai sur la plage de Sorlock. Le podium était composé de Twenny, femelle Leonberg à Monsieur Lionel METIVIER avec 118 points du club ATNLA, Véga, femelle Golden à Melle Jeanne LE BERRE avec 117,5 points du club ATNLA et Byuti, femelle terre neuve à Madame Marie-Aissia BARREAU avec 111 points du club ACSA.

Coupe de France

La Coupe de France a été organisée par le LAC37 le 29 juillet sur le lac d'Homme ; le podium était composé de Twenny, femelle Leonberg à Monsieur Lionel METIVIER avec 87 points du club ATNLA, Elmoaxis, male terre neuve à Monsieur David DESSAINT avec 83 points du club des Yeodogs et Djinnie, femelle Golden à Melle Elodie MÉNARD avec 79 du club ATNLA

Licences

Nous avons enregistré 563 licences. Le fichier des licences comporte au fil des années des numéros inusités. Il sera pour 2013 créé un nouveau fichier qui fera repartir les licences au N°001.

La redevance que reverse la CUNSE à l'assureur sera majorée prochainement. Afin de préserver les subventions versées auprès des organisateurs de manifestations nationales, le montant des licences sera majoré de 1€ et passera donc à 8€ pour la saison 2013.

Concours

Sélection des chiens championnat et coupe

Tous les résultats ne sont pas encore saisis. Les chiens sélectionnables pour les compétitions nationales de 2013 seront affichés ultérieurement.

Plongeur s

L'examen de recyclage des plongeurs pourra avoir lieu lors des concours avec la présence minimum d'un juge et d'un membre de la CUNSE, ces deux fonctions ne pouvant se cumuler. Pour rappel, un plongeur peut renouveler son examen tous les cinq avec une tolérance de plus ou moins un an.

Nouvelles races autorisées à concourir

Les clubs de races du Saint Bernard et du CFAT-DT pour le terrier noir russe ont transmis leurs demandes. La commission valide ces deux nouvelles races à la pratique du sauvetage à l'eau.

Championnat de France, Le club français du terre neuve et landseer ne peut pas matériellement assumer l'organisation, un message a été mis sur le site web sans résultat, aucun club ne s'est proposé pour l'organisation en 2013.

Coupe de France

A sa demande, l'organisation de la coupe de France est confiée au club NAUTICANIN. Elle aura lieu le Lure le 15 septembre. Juges pressentis , Marie-Claude CRESSON-TAHON, plongeurs, Dany STOCK et Emmanuelle MASSE.

Coupe de France sur 95 points

La coupe de France est notée sur 95 points dans le règlement actuel. La commission proposera à la prochaine réunion avec les juges d'augmenter de 5 points et porter la note à 100 points. Le juge disposera de ces points en notant l'allure générale et la relation maître-chien.

Temps de repos au Championnat de France

Lors du dernier championnat de France, le temps de repos accordé à chaque chien après son suivi n'a pas connu un réel succès mais a mis en évidence que la journée n'était pas assez longue si chaque concurrent respectait son droit. Le temps de repos sera conservé mais réduit à 10 minutes par compétiteur et sera pris systématique. Le commissaire de plage veillera à ce que cette disposition soit respectée par tous.

Aménagement du B2

La commission travail à l'eau de CFCTNL a transmis un courrier à la CUNSE en février 2012 afin que soit porté à l'ordre du jour les distances appliquées à l'exercice B2 du brevet de sauvetage en mer. Cette disposition sera également abordée à la prochaine réunion des juges

Plongeurs conscients et inconscients.

Le règlement des plongeurs sera aménagé afin de mettre en évidence que pour tous les exercices avec un plongeur conscient, ce dernier devra appeler le chien sans jamais prononcer son nom. Pour tous les exercices avec un plongeur inconscient, ce dernier n'appelle pas le chien. Les juges feront appliquer cette disposition dans toutes les manifestations ou ils officieront.

Le nombre de chien par juge et par concours sera également à l'ordre du jour de la prochaine réunion des juges.

Proposition du Luxembourg

Suite au courrier de M. REMACLE juge Luxembourgeois de sauvetage à l'eau, nous proposant d'organiser un sélectif en Luxembourg (Rosport) comptant pour la coupe de France, la commission donne son accord sous réserve que le sélectif soit avec notre règlement, avec un juge français et des plongeurs français. Un seul sélectif passé à l'extérieur du territoire sera pris en compte pour la sélection de la coupe de France ou du championnat de France.

Questions diverses

Demande de dérogation pour l'île de la Réunion où est implanté le club d'ARSE afin qu'un plongeur qui officie puisse également présenter un chien dans un degré différent le même jour. Cette dérogation est accordée ainsi que l'organisation des deux concours consécutifs avec le même juge. Disposition valable uniquement pour l'île de la Réunion et pour l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

Bien amicalement,

Le Président de la CUNSE

Christian. KARCHER